

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du jeudi 22 décembre 2022

Date de la convocation 16/12/2022
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 6 / Votants : 6

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 22 décembre à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président.

Présents :

M. KUCHNA Joseph
Mme BRUYERE Mireille

Mme MOUBAMBA Stéphanie
Mme CONDON Michèle

M. MARCAUD Hugues
Mme SALGUES Marinette

Absents excusés :

M. LABONNE Gérard
M. DESCAMPS Guillaume
Mme GAILLOT Nicole

6- SAD : tarifs 2023

Vu la Circulaire Cnav n° 2022-34 du 14 décembre 2022 relative aux paramètres financiers des prestations d'action sociale et au montant de participation horaire de l'aide humaine à domicile à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la lettre de tarification transmise le 09 décembre 2022 par le Conseil Départemental pour l'année 2023 ;

Monsieur le Président propose de réviser les tarifs horaires du Service d'Aide à Domicile applicables au 1^{er} janvier 2023 de la façon suivante :

- **CARSAT/MSA/Caisses de retraite : 25,60 €** (28,70 € pour les dimanches et jours fériés)
- **Conseil Départemental : 24,12 €** (tarif unique)
- **Sans prise en charge : 24,12 €** (tarif unique)

Monsieur le Président rappelle que ces tarifs sont des tarifs horaires de base, sous réserve des prises en charge financière individuelles.

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer sur ces tarifs.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** ces tarifs pour l'année 2023.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 26 décembre 2022,

Le Président,

Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,

Mireille BRUYERE

REÇU EN PREFECTURE

le 26/12/2022

Application agréée F-legalite.com